

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Météo-France

Arrêté du 10 avril 2008 fixant au titre de l'année 2008, la composition du jury du concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie

NOR : *DEVK0808972A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 04-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences, en qualité d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu la décision du 26 décembre 2007 autorisant au titre de l'année 2008, l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie,
Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours spécial (titulaires d'une maîtrise de sciences) pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie, ouvert par décision susvisée, est composé comme suit :

Président

M. Billard (Christophe), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Vice-présidente

Mme Beau (Isabelle), ingénieur en chef général des ponts et chaussées.

Membres

M. Chauzy (Serge), professeur émérite ;
M. Celhay (Emmanuel), ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
Mme Freydier (Catherine), ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Barthet (Thierry), ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Lacarrere (Pierre), contractuel CNRS ;
Mme Martin (Josette), professeur certifiée d'anglais ;
Mme Pottier (Patricia), ingénieur des travaux de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, Mme Beau (Isabelle) est désignée pour le remplacer.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 10 avril 2008.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Par empêchement de la directrice de la
recherche
et de l'animation scientifique et technique :
La sous-directrice des affaires financières

